

Collectivités locales :

Des ressources en danger !

Créée en 1975 pour remplacer la "patente", la taxe professionnelle était un moyen "épatant" pour financer les collectivités locales et ainsi contribuer à l'équipement et au développement des territoires. La suppression de cet impôt payé par les entreprises provoque, et pour cause, de très fortes inquiétudes ainsi qu'en ont témoigné depuis plusieurs mois, la mobilisation des associations des élus territoriaux, les débats à l'Assemblée nationale et au Sénat, les prises de position de personnalités de tous les horizons politiques et le Congrès des 36 000 Maires de France, en plein déroulement. Si élus, associations, syndicats et citoyens se sont saisis de cette question, c'est bien évidemment parce que les retombées risquent d'être lourdes tant pour les collectivités locales que pour les ménages. Exemple avec La Porte du Hainaut. ■

Le budget de La Porte du Hainaut, comme tout budget local, doit s'équilibrer strictement en recettes et en dépenses. La Taxe professionnelle unique (TPU), lui est directement versée par les entreprises installées sur le territoire de ses 39 communes, ces dernières bénéficiant en retour, de la part de la CAPH, de dotations de compensation et de solidarité. Une manne indispensable à la mise en œuvre de leurs propres projets.

La taxe professionnelle représente 80% des recettes de la CAPH !

La taxe professionnelle a rapporté 80,4 millions d'euros en 2008 et évolue de manière dynamique, notamment par l'activité des sites de production automobile. C'est ce dynamisme des bases de calcul de la TPU qui a permis à la CAPH de conserver une situation financière saine, tout en limitant son endettement et en ne levant aucun impôt supplémentaire sur les ménages (taxes d'habitation ou foncières ou taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères dont le taux est resté à 0%).

À quoi sert l'argent collecté ?

On l'a vu, la TPU représente l'essentiel des recettes de La Porte du Hainaut. En dépenses de fonctionnement*, elle contribue à financer trois grands postes incontournables : la collecte des déchets ménagers (7,7 millions d'euros), le fonctionnement des services communautaires (7 millions d'euros) et les contributions

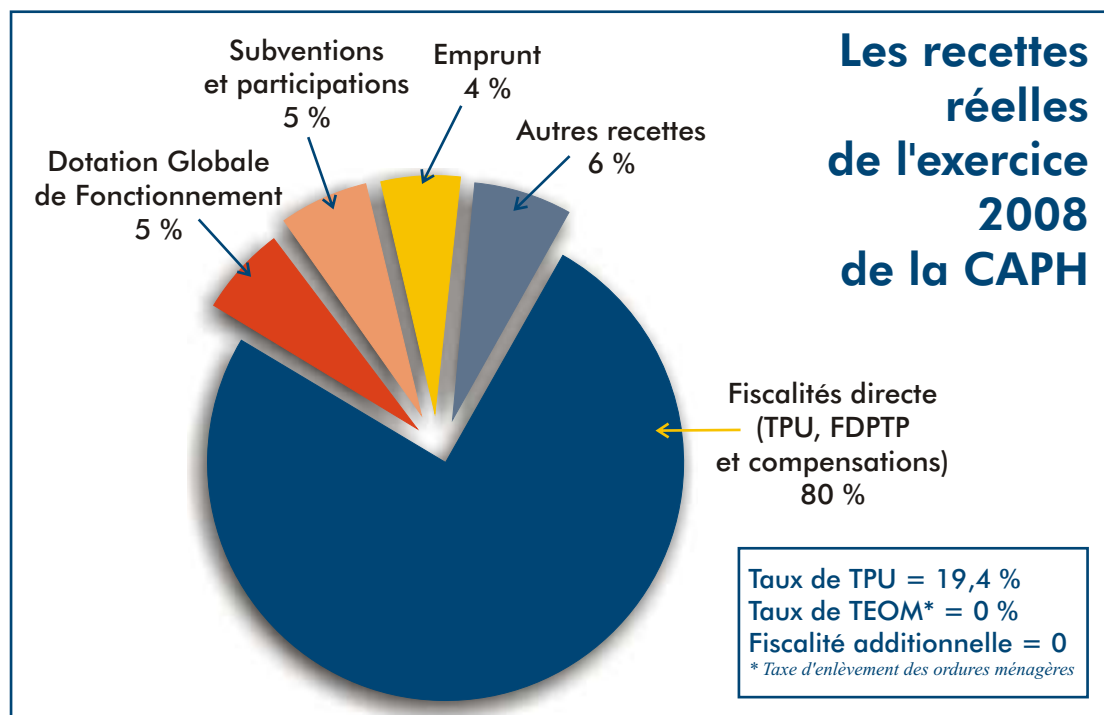
obligatoires aux syndicats de traitement des déchets (SIAVED 10,3 millions d'euros), des transports (SITURV 1,65 millions d'euros) et au service départemental d'incendie et de secours (SDIS 3,85 millions d'euros). Les autres postes de dépenses importants correspondent aux actions menées en matière de sport, de culture, de jeunesse, de tourisme, et d'environnement... Au delà de ces dépenses de fonctionnement quasi incompressibles, La Porte du Hainaut est engagée dans un vaste programme d'investissements pour répondre aux besoins des habitants : développement économique pour l'emploi, équilibre social de l'habitat, aménagement des abords des routes départementales, équipements culturels et sportifs...

Beaucoup de questions

Les conséquences de la suppression pure et simple de la TPU et de son remplacement très partiel par une "Contribution économique territoriale", dépendront du contenu final de la réforme attendu à la mi-décembre. À ce jour, l'Etat promet de compenser à l'euro près le "manque à gagner" en 2010 et 2011. Mais après ? Et où l'Etat, déjà surendetté, va-t-il trouver les milliards d'euros nécessaires à compenser les pertes financières subies par les communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de France, si ce n'est dans la poche des contribuables ? Autant de questions aux réponses floues qui hypothèquent l'avenir. ■

*Compte administratif 2008

8



Taxe pro, la clé d'un projet solidaire d'aménagement du territoire



25 milliards d'euros

C'est le montant de la Taxe professionnelle recouvrée en 2009 au niveau national

©Agence Porte du Hainaut Développement - M. Springler

Du côté des élus...

Alain Bocquet, président de La Porte du Hainaut, abordant le sujet de la Taxe professionnelle dès le Conseil communautaire d'octobre dernier, a exprimé des préoccupations très largement partagées. Celles relatives à l'évolution des ressources des collectivités territoriales face à une réforme qui promet des jours noirs. « Faudra-t-il demain dans les communes, supprimer des services, des postes, augmenter les impôts locaux, renoncer à des investissements ? ». « Nous n'avons vraiment pas besoin d'une réforme qui va nous porter de nouveaux coups et transférer une part supplémentaire de la fiscalité sur les ménages dont beaucoup chez nous sont déjà exsangues », s'était-il insurgé. Avant de réaffirmer que les collectivités locales « doivent disposer des ressources nécessaires pour répondre aux besoins grandissants des populations »... et des entreprises elles-mêmes d'ailleurs, qui bénéficient de la création permanente d'équipements et de services indispensables à leurs activités et à la vie de leurs salariés !



©CAPH - Tayeb Benhammou

« Cette réforme de la taxe professionnelle, je la perçois comme un coup de frein brutal infligé aux politiques publiques menées par l'ensemble des collectivités territoriales », commente pour sa part Christian Montagne, vice-président aux Finances de La Porte du Hainaut. « Cette réforme menée tambour battant, sans concertation franche avec les

élus locaux et sans analyse sérieuse des conséquences », Christian Montagne la ressent comme « imposée, parmi d'autres réformes, avec une légèreté préoccupante ».

Francis Berkman, vice-président chargé du Développement économique et de l'emploi souligne la « complexité sans nom » de la réforme. « Un tiers des recettes manquantes serait compensé par les Départements et Régions qui reverseront une partie des impôts levés sur les ménages qu'ils perçoivent... Mais comment ces collectivités, déjà asphyxiées, vont-elles pouvoir faire face ? »

Autre question : « L'Etat s'engage à compenser les 2/3 restants, en créant la taxe carbone et une dizaine d'autres impôts. Mais lesquels ? Et quand et par qui ces nouvelles taxes vont-elles être recouvrées ? » Et puis, la suppression de la TP est-elle vraiment la solution aux problèmes des entreprises face à la mondialisation ? « La CAPH consacre des crédits à l'installation et au développement d'entreprises sur le territoire. Privée de ressources, elle n'aura d'autre choix que de revoir ses projets y compris dans ce soutien aux entreprises ! ».

Membre de la commission des Finances et maire de la petite commune d'Oisy (570 habitants), Monique Carbonnelle s'avoue « contrariée ».

« C'est toute une politique qu'il va falloir revoir pour ne pas subir les déficits imposés par cette réforme ».

Une étude prospective menée, explique-t-elle, par La Porte du Hainaut, aide à anticiper : « nous sommes par exemple en train d'investir dans tout le réseau d'éclairage public en vue de réaliser des économies d'énergie ». Quelles autres possibilités à Oisy, pour espérer maintenir un budget communal équilibré ? « Il y a finalement peu de solutions

à part celle d'accueillir de nouveaux logements et de nouveaux habitants pour enregistrer de meilleures recettes au niveau des impôts locaux. Mais qui dit population en hausse dit aussi besoin de nouveaux investissements, ainsi il a fallu créer cette année une classe supplémentaire à l'école ». Bref, pas de projets tous azimuts pour les élus locaux, sans redouter plus que jamais, et dans un contexte de crise, les conséquences à court ou long terme !



Bruno Saligot, président de la Commission Finances de La Porte du Hainaut, relève pour sa part que la réforme constitue un « sacré cadeau aux très grandes entreprises », tandis que les petites et très petites entreprises pourraient en pâtir si les collectivités locales n'avaient plus les moyens d'agir pour soutenir le tissu économique. « J'ai très simplement discuté avec mon garagiste », explique pragmatiquement l' élu. Certes, cet artisan va économiser à peu près 500 euros chaque année, « mais a réalisé très vite l'intérêt d'avoir une CAPH qui garde les moyens de financer l'implantation de zones d'activités qui amènent entreprises et population sur le territoire, car naturellement, cela procure de nouveaux clients au garage ! », poursuit Bruno Saligot, qui craint qu'au final la réforme ne soit « contre-productive pour tous les entrepreneurs ! » ■



Le laboratoire Cereco de Lieu-Saint-Amand

Lomaroute et Cereco

La CAPH soutient l'activité et l'emploi

En mai 2009, l'entreprise Cereco installée sur le Parc d'activités Jean Monnet à Lieu-Saint-Amand, déposait un dossier de demande d'aide auprès de La Porte du Hainaut. Ce laboratoire multidisciplinaire spécialisé dans l'agroalimentaire et l'environnement dispose de trois implantations en France. Celle de notre territoire emploie déjà 45 salariés dont 40 en CDI. Cereco est en particulier agréé par le ministère de l'Ecologie et du développement durable, pour effectuer des contrôles inopinés à la demande de la DREAL (1) notamment pour juger de la dangerosité des rejets industriels. Mais la réglementation relative à la détection de polluants susceptibles d'être rejetés par des installations classées, de type usines, élevages, carrières, entrepôts, a évolué depuis le 1^{er} janvier 2009. Cereco a donc sollicité un soutien financier pour investir dans de nouveaux matériels. De quoi développer son activité en fonction de ces nouvelles données. Après examen du dossier et en fonction de critères définis en octobre 2007, La Porte du Hainaut a décidé d'apporter une aide de 50 000 euros, soit 5 000 euros par emploi en CDI créé dans le cadre des nouvelles activités du laboratoire. Comme pour chaque dossier qui aboutit, la non-création, en tout ou partie, des emplois prévus entraînerait le remboursement de la partie de l'aide correspondante.

Deux entreprises de pointe

Même démarche pour la Sarl Lomaroute. En effet, l'entreprise, installée déjà dans le Nord, à Artres, et dans le Puy de Dôme, a sollicité La Porte du Hainaut pour s'implanter à Escaudain au sein du Parc d'activité des Six Marianne. Créée en 1992, spécialisée dans les travaux publics et la réalisation de tranchées le long des voies routières et l'élargissement de chaussées, l'entreprise souhaite en effet concevoir et assembler des nouveaux matériels de pointe en matière de "trancheuses", notamment destinées à l'exportation, et assurer des prestations de service pour des grands groupes tels SCREG ou Eiffage... Pour ce faire, elle a besoin de nouveaux locaux d'une surface de 3 000 m² environ. Il s'agit cette fois pour la CAPH d'apporter un soutien au titre de l'investissement immobilier. L'entreprise, quasi sans concurrence dans son domaine, emploie déjà 31,5 salariés et prévoit la création de 22 emplois en CDI (11 en production sur chantier, 4 en production machines spéciales, 3 à 4 en tachygraphie, 1 en maintenance, 2 en étude de sol, 1 responsable machines spéciales) dans un délai de trois ans. L'aide de la CAPH sera donc de 110 000 euros (soit là encore de 5 000 euros par emploi créé). ■

(1) DREAL (ex DRIRE) : Direction Régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement.

UNE AIDE POUR HUIT PREMIÈRES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)

Réparties sur le territoire, huit premières entreprises de moins de 20 salariés ont reçu un chèque de La Porte du Hainaut lundi 9 novembre, pour un montant total de 86 000 €. Ce, dans le cadre d'un nouveau dispositif de soutien au développement des TPE, création ou reprise d'une activité. Pour la CAPH, cette initiative innovante est tournée vers l'emploi. Parmi les secteurs représentés : l'agriculture bio, la restauration, l'usinage de pièces métalliques, les services et le commerce de proximité...

D'autres décisions vont suivre.

Pour tout contact : Gwenaëlle Delporte : 03.27.09.91.44

Ou gdelporte@agglo-porteduhainaut.fr



QUAND DENAIN COMMERCE SUR LE WEB...

Un nouveau venu sur le web, depuis la rentrée, et qui mérite que l'on s'y arrête : le site internet de l'Union du commerce et de l'artisanat de Denain. Des rubriques "actualités", "agenda"... et plein d'autres choses encore à découvrir sur :

www.commerce-denain.fr



6 MARIANNE, UN HÔTEL D'ENTREPRISES BIENTÔT REMPLI

Inauguré le 15 octobre, l'hôtel d'entreprises des 6 Marianne à Escaudain est le fruit d'un co-investissement de la société d'économie mixte Ville Renouvelée et de Batixia.

Une initiative récente et déjà une réussite puisque les 2 500 m² de bureaux et d'ateliers sont en passe d'être remplis. Une bonne nouvelle à l'heure où la crise boursière continue de peser sur l'emploi.